

Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017



Société de Commissariat aux comptes (Compagnie Régionale de Paris)
SARL au capital de 2 000 euros – RCS de Paris B484 182 969 - Siret : 484 182 969 00028
Siège social : 32, rue de Londres – 75009 PARIS
Tél : 01.53.20.84.94 – Fax : 01.53.20.84.95

32, RUE DE LONDRES - 75009 PARIS

TEL : +33 (0) 1 53 20 84 94 - FAX : +33 (0) 1 53 20 84 95

**SOCIETE A RESPONSABILITE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 2 000 EUROS - RCS PARIS B 484 182 969 - SIEGE SOCIAL : 32, RUE DE LONDRES - 75009 PARIS**

Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète

**Siège Social : 60, rue Saint Lazare – 75009 PARIS
Fondation Reconnue d'Utilité Publique**

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation Francophone pour la Recherche sur le Diabète à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le caractère approprié des principes comptables appliqués ;
- La correcte justification des créances comptabilisées,
- L'indication en annexe des engagements donnés

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris , le 16 mars 2018

Le commissaire aux comptes

**F2P AUDIT &
CONSEIL**



FABIENNE PICARD

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 798	4 798		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations incorporelles	4 798	4 798		
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	5 163	4 781	382	447
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 163	4 781	382	447
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	292		292	292
Immobilisations financières	292		292	292
ACTIF IMMOBILISE	10 253	9 579	674	739
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	554 000		554 000	300 000
Créances	554 000		554 000	300 000
Valeurs mobilières de placement	1 350 000		1 350 000	1 350 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 147 923		2 147 923	1 889 404
Trésorerie	3 497 923		3 497 923	3 239 404
ACTIF CIRCULANT	4 051 923		4 051 923	3 539 404
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	4 062 176	9 579	4 052 597	3 540 142

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 500 000	1 350 000
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 120 024	1 973 335
Résultat de l'exercice	397 749	146 689
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	4 017 773	3 470 024
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 906	47 602
Dettes fiscales et sociales	20 917	22 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	34 824	70 119
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	4 052 597	3 540 142

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises et Transferts de charge		
Cotisations		
Autres produits	1 152 377	986 585
Produits d'exploitation	1 152 377	986 585
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	663 114	756 089
Impôts et taxes	371	835
Salaires et Traitements	67 397	59 244
Charges sociales	31 714	28 085
Amortissements et provisions	65	3 070
Autres charges	6	
Charges d'exploitation	762 668	847 323
RESULTAT D'EXPLOITATION	389 709	139 262
Opérations faites en commun		
Produits financiers	8 014	7 453
Charges financières		
Résultat financier	8 014	7 453
RESULTAT COURANT	397 723	146 715
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	-26	26
Résultat exceptionnel	26	-26
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	397 749	146 689



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Fondation Francophone pour la Recherche sur la Diabète

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 052 597 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 397 749 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation résultant de l'avis n°2009-01 du 5 février 2009 du Conseil National de la Comptabilité ont également été appliquées.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 1 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Disponibilités :

Au 31 décembre 2017, les disponibilités s'élevaient à 3 497 923,30 euros. Elles se composent des éléments suivants :

- Contrats de capitalisation : 1 350 000,00 euros
- Compte courant : 386 410,53 euros
- Livret A : 77 482,60 euros
- Comptes sur livret : 1 676 016,25 euros
- Intérêts courus à recevoir : 8 013,92 euros

Suivi de la dotation :

Type de dotation	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Dotations SFD	1 350 000,00	150 000,00		1 500 000,00
TOTAL	1 350 000,00	150 000,00		1 500 000,00

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 798			4 798
Immobilisations incorporelles	4 798			4 798
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 163			5 163
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 163			5 163
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	292			292
Immobilisations financières	292			292
ACTIF IMMOBILISE	10 253			10 253

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 798			4 798
Immobilisations incorporelles	4 798			4 798
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 716	65		4 781
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 716	65		4 781
ACTIF IMMOBILISE	9 514	65		9 579

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 554 292 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres	292		292
Créances de l'actif circulant :			
Autres	554 000	554 000	
Total	554 292	554 000	292

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	8 014
Total	8 014

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
Contrat de capitalisation CAR	1,00	600 000,00		632 413,60	32 413,60
Contrat de capitalisation CAR	1,00	250 000,00		263 506,06	13 506,06
Contrat de capitalisation CAR	1,00	250 000,00		263 506,06	13 506,06
Contrat de capitalisation CAR	1,00	250 000,00		263 506,06	13 506,06
				1 422 931,78	72 931,78

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	1 350 000	150 000		1 500 000
Total fonds sans droit reprise	1 350 000	150 000		1 500 000
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	1 973 335	146 689		2 120 024
Résultat de l'exercice	146 689	397 749	146 689	397 749
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	3 470 024	694 438	146 689	4 017 773

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 34 824 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 906	13 906		
Dettes fiscales et sociales	20 917	20 917		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	34 824	34 824		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	13 440
Dettes provis. pr congés à payer	7 060
Charges sociales s/congés à payer	3 177
Etat - autres charges à payer	371
Total	24 048

Notes sur le compte de résultat

Analyse du résultat

Rémunération du commissaire aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes : 9 180 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 1 personne.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		1	1	1

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Soutien financier BURCELIN Remy	122 100
Soutien financier MALLON Roberto	100 000
Soutien financier PATTOU François	100 000
Soutien financier SOBFWI Eugène	10 000
Soutien financier COSSON Emmanuel	285 000
Soutien financier DOMBROWICZ David	200 000
Soutien financier VENTECLEF Nicolas	220 000
Soutien financier SCHARFMANN Raphael	300 000
Soutien financier FROGUEL Philippe	300 000
Autres engagements donnés	1 637 100
Total	1 637 100

Le Conseil Scientifique de la FFRD a sélectionné et pris l'engagement de soutenir financièrement les projets de lauréats. Ce soutien financier est accordé selon un échéancier, dont le versement est conditionné à l'établissement d'un rapport d'activité périodique du lauréat, validé par le Conseil Scientifique.

A la clôture de l'exercice, le montant des engagements pris au titre des conventions conclues avec les lauréats s'élève à 1 637 100 €.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 845 euro

Autres informations

Contributions volontaires

Les membres du conseil d'administration et du conseil spécifique exercent leur activité bénévolement. A défaut de données quantitatives suffisamment fiables, les contributions volontaires en nature n'ont pas pu être chiffrées.